

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Objet : Indexation des rentes de retraite

Le comité d'indexation de l'A.R.E.Q. - Montérégie (une des régions de l'Association des Retraités de l'Enseignement du Québec) dépose les demandes de nos retraités concernant le dossier de l'indexation des rentes de retraite (annexe 4). Ce comité représente 7 561 membres regroupés sur son territoire dans 11 secteurs. Nos membres proviennent des domaines de l'éducation, de la santé, des loisirs, ...

Depuis 1982, à la suite du décret 68, une partie de plus en plus importante de nos retraités vit une situation d'appauvrissement grandissant, conséquence de l'indexation partielle des rentes de retraite. La valeur de leur rente diminue constamment.

En 2004, plus de 85,8 % des membres de l'A.R.E.Q. sont affectés par les différents types d'indexation. Leur revenu baisse substantiellement. Quelle sera la situation dans 20 ans ?

Selon les groupes d'âges, une partie de notre rente, entre 21,4 % et 70,6 %, est touchée par l'IPC - 3 % ou le 50 % de l'IPC (tableau page 6). Les retraités des 11 dernières années, en particulier, ont vécu une période d'indexation partielle à 0 %. Cette longue période a des conséquences financières progressives et cumulatives sur la valeur de nos rentes.

La seule façon de maintenir notre niveau de vie est d'indexer pleinement notre rente de retraite à l'indice des prix à la consommation. Cette retraite provient de nos cotisations et du « **salaires différé** » promis par notre employeur, le gouvernement.

De plus, les faits des années 1982 à 2004 nous démontrent qu'il serait préférable que nous nous occupions nous-mêmes de nos affaires en siégeant aux comités de retraite et de gestion des différents fonds de pension. En nombre suffisant, nous serions les meilleurs défenseurs de notre dossier.

Conscients des conséquences financières de cette indexation partielle, les congressistes de notre association ont voté, en 2001 et 2003, des propositions axées sur la pleine indexation des rentes de retraite dont la principale demande est :

*Que l'A.R.E.Q. accentue ses démarches sur le dossier de l'indexation de la rente de retraite par la CARRA dans le but d'améliorer la formule actuelle pour ses membres actuels et futurs, jusqu'à la pleine indexation. (annexe 4)*

Nous nous questionnons également sur les rentes des futurs retraités qui ne seront pas en meilleure situation financière que nous. Le graphique « **Valeur de notre rente de retraite après 20 ans** » (annexe 6) démontre que plusieurs groupes parmi les futurs retraités seront encore plus pénalisés.

Nous déplorons aussi le manque d'information provenant de notre fiduciaire concernant l'état de notre régime ainsi que l'absence de consultation de sa part.

Les retraités de l'A.R.E.Q., région de la Montérégie, vous déposent donc un dossier en appui à leur demande de pleine indexation de nos rentes.

Nous espérons qu'à la suite nos demandes nous trouverons une voix favorable pour défendre nos droits et amener notre gouvernement à mettre fin à une situation injuste qui perdure depuis vingt-deux ans déjà.

---

---

---